



NOS HONORAIRES

TRANSACTION - (TVA 20 % incluse)

LE MONTANT DE NOS HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS EST CONVENU AVEC LE MANDANT LORS DE L'ETABLISSEMENT DU MANDAT PREVU A L'ARTICLE 72 DE LA LOI DU 21 JUILLET 1972.

Nos honoraires sont payables à la signature de l'acte authentique, par le notaire.

Nos prix de vente sont annoncés avec les honoraires de négociation, entièrement à la charge du vendeur "sauf convention contraire" ; calculés sur le prix de vente par tranche de prix.

Transactions sur Immeubles à usage d'habitation ou mixte :
Maison/ Appartement - Bien rural – Terrain

Jusqu'à 65 000€	5 000€
De 65 001 – 70 000€	8%
De 70 001 - 150 000€	7%
De 150 001 - 180 000€	6%
De 180 001 - 300 000€	5%
À partir de 300 001€	4%

- En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués sont ceux de l'agence détenant le mandat initial.
- En cas de vente multiple "Honoraire soumis à devis accepté par le mandant"

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien mais seront au minimum du montant du forfait, soit 5 000€ TTC.

Les honoraires couvrent l'ensemble des prestations depuis la définition du projet du mandant jusqu'à la signature de l'acte authentique.

MANDAT DE RECHERCHE : (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Le montant des honoraires est calculé sur la base du prix de vente net acquéreur stipulé au mandat de recherche, TVA incluse (au taux de 20 %), selon les mêmes tranches.

EN APPLICATION DE L'ORDONNANCE N° 86-1243 DU 1er DECEMBRE 1986 RELATIVE A LA LIBERTE DES PRIX ET DE LA CONCURRENCE.



LOCATION (TVA 20% Incluse)

Honoraires répartis par moitié entre le PROPRIETAIRE et le LOCATAIRE :

Habitation, mixte et meublée...
(soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)

8.00 € TTC du m² loué (visites, constitution du dossier, rédaction de bail)

3.00 € TTC du m² loué (état des Lieux).

ESTIMATION

AVIS DE VALEUR ECRIT SANS MISE EN VENTE
= 190 € TTC - (TVA 20 % incluse).

EXPERTISE

SUR DEVIS DE L'EXPERT